

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le 13 septembre à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 5 septembre 2019, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Morgan FAURE, Nicole FAURE, Julien FIAT, Monique FIAT, Marcel RUINAT

Absents excusés : 3

Gilles GUINARD
Michel BRUN
Émilie SALVI

Procurations : 2

Gilles GUINARD, procuration à Nicole FAURE
Émilie SALVI, procuration à Morgan FAURE

Votants : 9

Monique FIAT a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20190913-09 : Cabane au Col-d'Ornon : avenants aux marchés

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les délibérations n°20181214-06 du 14 décembre 2018 et n°20190702-02 du 2 juillet 2019 portant sur le projet d'installation d'une cabane au Col-d'Ornon avec une utilisation mixte : usage pastoral du 1^{er} mai au 30 octobre, usage lié à l'exploitation de la station de ski du 15 décembre au 15 mars. À l'issue de la consultation le montant total de l'opération était de 68 163,82 € HT répartis entre deux lots :

- lot n°01 pour 12 330,00 € HT ;
- lot n°02 pour 55 833,82 € HT.

Suite à des modifications à la demande de la Commune, le montant du lot n°02 s'établit finalement à 59 149,15 € HT : ces travaux supplémentaires et le surcoût occasionné font l'objet d'un avenant à l'acte d'engagement initial, à approuver par délibération. Madame le Maire propose par ailleurs de modifier le plan de financement prévisionnel afin de tenir compte de ces surcoûts.

- nouveau coût total du bâtiment : 70 993,55 € HT (12 330,00 € + 59 149,15 €)
- part affectée à l'usage hivernal : 21 298,07 € HT (70 993,55 € x 30 %)

Dépenses éligibles au titre de l'usage hivernal		Recettes		
Objet	Montant HT	Financier	Montant	Taux
Coût éligible ⁽¹⁾ actualisé du bâtiment	21 298,07 €	Département de l'Isère	14 607,00 €	69 %
		Communauté de communes de l'Oisans (subvention initiale)	973,77 €	5 %
		Communauté de communes de l'Oisans (complément subvention)	1 457,69 €	7 %
		Autofinancement commune	4 259,61 €	20 %
Total dépenses	21 298,07 €	Total recettes	21 298,07 €	-

(1) nouveau coût total du bâtiment : 70 993,55 € HT (12 330,00 € + 59 149,15 €) / part affectée à l'usage hivernal : 21 298,07 € HT (70 993,55 € x 30 %)

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
décide d'approuver l'avenant n°1 au lot n°2 pour un montant de 3 315,33 € HT,
retient le nouveau plan de financement présenté ci-dessus,
sollicite un complément de subvention à hauteur de 1 457,69 € à la Communauté de communes de l'Oisans,
et **charge** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE